



Mouvements sur postes comptables C1

45-47 rue des Petites Ecuries 75484 PARIS Cedex 10

Tél. 0147709169 – Fax. 0148241279 Mel : contact@fo-dgfip.fr

La note de service fixant les conditions d'accès aux postes de catégorie C1 a été publiée sur Ulysse le 22 juillet 2015. Elle vise à pourvoir les vacances ouvertes du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016.

Les principales évolutions contenues dans la note :

- La possibilité pour un directeur de demander, à titre exceptionnel, de geler un poste comptable concerné par une opération de fusion ou de restructuration. Les organisations syndicales doivent en être informées avant la CAP ;
- Certains postes C1 (paieries régionales) nouvellement identifiés comme sensibles seront pourvus au profil ;
- La promotion sur place n'est possible que si le reclassement s'effectue dans la catégorie immédiatement supérieure ;
- La prise en compte de la diversité des situations rencontrées par les opérations de fusion ou de restructuration.

Tous les cadres devront utiliser l'outil web TAMPICO, en espérant que le cocktail sera moins amer et que ça fonctionnera mieux que la fois précédente.

Les cadres en mobilité et agences comptables qui ne peuvent se connecter à Ulysse devront utiliser un formulaire calc qui leur sera transmis par le pôle « mobilité-agents comptables ».

La date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au 31 août 2015 inclus.

Le projet de mouvement sera publié sur Ulysse le 5 octobre 2015.

La CAPN se déroulera les 8 et 9 octobre 2015.

Afin que votre dossier soit défendu lors de la CAPN, vous pouvez adresser copie de votre demande à contact@fo-dgfip.fr
